

# CHAPITRE I

# L'éducation inclusive

**Maryse HENDRIX**

Directrice du Bureau régional Brabant wallon de l'Agence Wallonne  
pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH)



## TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Droits fondamentaux</b> . . . . .   | <b>9</b>  |
| <b>Accueillir les différences</b> . . . . .  | <b>9</b>  |
| <b>1. Définition de l'intégration et de l'inclusion</b> . . . . .                                | <b>11</b> |
| 1.1 L'intégration . . . . .  | 11        |
| 1.2 L'inclusion . . . . .  | 12        |
| <b>2. De la ségrégation vers l'inclusion</b> . . . . .   | <b>13</b> |
| 2.1 De la période d'extermination à la période de spécialisation . . . . .                       | 13        |
| 2.2. La période d'intégration/inclusion . . . . .  | 14        |
| <b>3. Les implications de l'inclusion</b> . . . . .  | <b>16</b> |
| 3.1 Implications de l'inclusion pour les enfants en situation de handicap . . .                  | 16        |
| 3.2 Implications de l'inclusion pour les parents d'enfants<br>en situation de handicap . . . . . | 17        |
| 3.3 Implications de l'inclusion pour les professionnels de la petite enfance . . .               | 18        |

### EN QUELQUES MOTS

Les représentations sociales des personnes en situation de handicap ont une forte influence sur la manière dont nous les traitons.

Ces représentations ont connu une grande évolution à travers les âges. Parallèlement, on a assisté à une évolution graduelle du traitement que la société a réservé à ces personnes.

Tour à tour considérées comme investies de pouvoirs magiques ou malfaisants, taxées d'envoyées des dieux ou de complices du diable, prises pour des monstres, des malades ou d'éternelles enfants, les personnes handicapées ont connu maints statuts et ont été investies de rôles divers au cours de l'histoire du monde. Certaines civilisations –telles les civilisations précolombiennes- voyaient en elles des êtres divins et les vénéraient. Mais la plupart du temps, quels que soient les lieux ou les temps, leur sort fut peu enviable. Et, de toute manière, anges ou démons, leur sort ne leur appartenait pas. Elles n'avaient pas voix au chapitre et leur rôle social était défini par d'autres. Elles étaient objets et non sujets.

Dans nos contrées, la naissance d'un enfant porteur d'un handicap était vécue comme une malédiction. Une personne handicapée faisait souvent peur. Aussi les familles les cachaient-elles ou, tout au moins, les tenaient à l'écart de la société. Cependant, peu à peu, on a organisé les soins à leur dispenser et elles ont été prises en charge dans des lieux collectifs, «au grand air», ce qui permettait d'avoir bonne conscience tout en les maintenant «hors du monde».

## DROITS FONDAMENTAUX

Dans les années 60, dans la tradition américaine d'exigence de droits civils, naît le mouvement de «désinstitutionnalisation» qui revendique la pleine réalisation des droits politiques et économiques des personnes handicapées. Il prône l'autonomie et l'autodétermination des personnes et oppose un nouveau modèle à la logique institutionnelle et professionnelle imposée jusque là aux usagers. Cette revendication, née en Amérique du Nord, s'est propagée progressivement dans la plupart des pays occidentaux (cfr le mouvement «La Personne d'abord» ou «People first»).

Dans notre pays, la meilleure illustration de cette tendance est la demande du budget d'assistance personnelle (BAP) instaurée en Flandre depuis plusieurs années et, après une période d'expérimentation, mise en œuvre en Wallonie par un décret récent.

C'est également sur cette conception du handicap que s'appuient les parents qui revendiquent le droit à l'intégration scolaire pour les enfants en situation de handicap.

Il s'agit de leur ouvrir les mêmes droits que ceux dévolus à tous les autres enfants puisque l'enfant porteur d'un handicap est d'abord un enfant. Les parents veulent donc pouvoir inscrire leur enfant dans l'école de leur choix sans se voir éconduire avant le moindre essai. Avant l'âge scolaire, ils revendiquent, à raison, l'accès de leur enfant à une crèche comme tous les autres jeunes enfants.

En fait, la demande des personnes handicapées et de leurs parents est tout simplement l'exigence de se voir appliquer les droits humains fondamentaux: droits à la vie, à la santé, à l'intégrité physique, à la libre circulation, à l'éducation, à la santé... **comme tous les autres êtres humains**. Cette demande est légitime et il faut veiller à ce que les réponses qu'on lui apporte ne la vident pas de son contenu.

## ACCUEILLIR LES DIFFÉRENCES

Sous l'influence de ces revendications, on est passé, sous nos latitudes, des soins et de la prise en charge à une offre de services et même, de plus en plus, à une incitation à la participation citoyenne. Mais la partie n'est pas gagnée pour autant, principalement à cause du maintien dans nos sociétés d'une grande ignorance des réalités du handicap et de la peur qu'il provoque encore.

Pour répondre de manière adéquate aux demandes de chaque individu, la position à adopter se situe sur un axe en tension entre deux logiques :

- le droit à la protection;
- le droit à la diversité, à l'autodétermination.

Le droit à la protection, c'est le droit à la sécurité d'existence qui se pose en termes singuliers pour les personnes handicapées.

Le droit à la diversité est celui des expériences sociales et du choix du style de vie; ceci implique certains risques et pourrait donc aller à l'encontre de la sécurité d'existence mais fait partie intégrante de l'autonomie, pré-requis indispensable à une participation citoyenne.

L'inclusion des personnes handicapées, même si elle s'est toujours réalisée sous une forme ou sous une autre, est devenue aujourd'hui une préoccupation centrale de notre société.

Aujourd'hui, **l'inclusion** concerne toute personne qui court un risque d'exclusion à cause de ses différences culturelles, sociales, religieuses, personnelles, etc.

Elle ne consiste donc pas seulement à intégrer des enfants porteurs de handicap mais plutôt à **créer un milieu d'accueil capable d'accepter et de prendre en compte les différences présentes chez TOUS les enfants.**

L'inclusion a également des implications sur les autres enfants, les professionnels de la petite enfance (PPE) , les parents, etc.

Elle repose sur un ensemble de valeurs humanistes qui exigent notamment :

- l'égalité d'accès pour tous les enfants quelles que soient leurs caractéristiques (sociales, religieuses, culturelles, personnelles, etc.);
- l'équité, c'est-à-dire offrir «plus» à ceux qui en ont le plus besoin («plus» pouvant être une réponse spécifique, personnalisée...);
- la promotion de la diversité en ce qu'elle est un enrichissement de tous.



Un milieu d'accueil qui offre les conditions nécessaires pour l'accueil de TOUS les enfants



# 1. DÉFINIR L'INTÉGRATION ET L'INCLUSION

L'intégration et l'inclusion sont des termes polysémiques, c'est-à-dire qu'ils ont plusieurs sens. Et ils sont souvent confondus. Pourtant, l'intégration présuppose que la personne n'était pas intégrée alors que l'inclusion, elle, présuppose que la personne est partie intégrante de la société dès sa naissance.

On confond facilement les deux termes, leurs objectifs politiques et pédagogiques ainsi que les principes philosophiques et les valeurs qu'ils recouvrent.

## 1.1. L'intégration

Dans les premières expériences d'intégration, on croyait qu'il suffisait que des personnes vivent côte-à-côte pour que l'intégration ait lieu. Cette «**intégration physique**», qui est une juxtaposition de personnes sans réel projet, peut au contraire accentuer les différences et rendre la cohabitation de plus en plus étrange et impossible. On risque de se focaliser sur les différences plutôt que sur les similitudes et sur l'incapacité des personnes à participer à la société.

Il faut aller plus loin, rechercher une «**intégration sociale**». Ceci ne signifie pourtant pas encore que la situation est favorable au développement de l'enfant. A la crèche ou à l'école, un enfant peut être bien intégré dans un groupe sans que l'apprentissage proposé l'aide à progresser.

L'«**intégration éducative**», quant à elle, propose des méthodes éducatives individualisées. Ce type d'intégration mêle les dimensions physique (la présence côte-à-côte), temporelle (le temps de présence côte-à-côte) et sociale (la quantité et la qualité des relations entre enfants).

Sur cette base, quatre grands principes guidant les actions des intervenants ont été dégagés.

### PRINCIPES DE L'INTÉGRATION

1. Chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement le plus « ordinaire » possible.
2. Chaque enfant a des besoins éducatifs spécifiques qui varient en intensité et en durée.
3. L'environnement éducatif doit être approprié et adapté aux besoins individuels de tous les enfants.
4. Les enfants à besoins spécifiques ne doivent être retirés du groupe ordinaire que lorsque leurs besoins ne peuvent être comblés malgré l'aide et le soutien appropriés quand ils sont avec des enfants « ordinaires ».

Ces principes sont toutefois battus en brèche pour trois motifs :

- *premièrement*, sous le vocable d'intégration, on peut assister à des pratiques de « ségrégation » totale ou partielle des enfants. Par exemple, certains professionnels parlent d'intégration lorsqu'un enfant fréquente une crèche spécialisée ou un centre de jour pour enfants non-scolarisés;
- *deuxièmement*, les structures spécialisées restent la référence et le lieu que l'enfant devra, tôt ou tard, rejoindre. Ainsi, l'intégration est souvent vue comme temporaire. Les enfants restent toujours dépendants des structures spécialisées où ils passent une grande partie de leur temps;

- *enfin*, l'intégration est comprise comme un processus qui affecte une personne et non un milieu: c'est à l'enfant seulement qu'il appartient de faire des efforts, de s'adapter et non au milieu d'accueil. L'intégration reste un privilège réservé aux plus «méritants» et non un droit pour tous.

## 1.2. L'inclusion

Le concept d'**inclusion**, lui, implique *de procurer les conditions nécessaires à la pleine participation de tous les enfants, ordinaires ou à besoins spécifiques*.

En réalité, tous les enfants ont des besoins communs ET des besoins spécifiques.

La conception de l'éducation inclusive est donc valable pour tous les enfants. Leurs différences importent peu. L'inclusion dans le milieu ordinaire devient la principale option.

Ceci implique que le milieu ordinaire doit «se spécialiser» par rapport à la situation de l'enfant. **L'inclusion déplace la charge de la responsabilité: ce n'est pas l'enfant qui doit s'intégrer mais c'est plutôt la structure qui doit offrir les conditions nécessaires à l'accueil de tous les enfants** et ce, dès le plus jeune âge, dès la naissance.

Par ailleurs, l'inclusion ne signifie pas que l'enfant doit toujours se trouver avec le groupe «ordinaire»; il peut aller dans un groupe spécialisé ou recevoir une intervention individualisée à certains moments, selon ses besoins. L'inclusion signifie que tous les enfants ont une place dans le groupe, quels que soient leurs besoins. Tous les enfants sont donc membres à part entière du milieu d'accueil et tous participent équitablement aux opportunités et aux responsabilités du groupe ordinaire. La base qui sous-tend tout le système est l'acceptation des autres et de leurs différences.

La valeur fondamentale de l'éducation inclusive est l'égalité entre les personnes. Mais il s'agit d'égalité des chances. L'égalité doit aussi impliquer l'équité. Sous l'optique de l'égalité, tous ont accès à l'éducation et reçoivent les mêmes ressources, peu importe leurs besoins. Dans celle de l'équité, chacun a le droit de bénéficier des ressources adaptées à ses besoins afin de favoriser son développement. Ce dernier concept est évidemment plus favorable pour l'enfant porteur d'un handicap. L'inclusion fait l'éloge de la **diversité**, ce qui implique la reconnaissance des besoins de chacun, le respect de l'autre dans ses différences et la responsabilité du bien-être de chacun.

Toutefois, pour voir apparaître cette philosophie de l'inclusion, le chemin a été très long. Sa concrétisation et sa généralisation demanderont encore du temps. ■

### PRINCIPES DE L'INCLUSION

1. Tous les enfants sont accueillis au sein du milieu d'accueil qu'ils fréquenteraient s'ils n'avaient pas de handicap.
2. La proportion d'enfants à besoins spécifiques qui fréquentent le milieu d'accueil reflète les données démographiques.
3. La politique d'accueil prohibe toute forme de rejet et aucun enfant n'est exclu en raison du type ou de la gravité de son handicap.
4. Aucun groupe ne réunit exclusivement et de façon permanente des enfants à besoins spécifiques.
5. L'emploi de stratégies éducatives faisant appel à la coopération et à l'entraide est généralisé au sein du milieu d'accueil.
6. Les programmes et services spécialisés sont organisés dans le contexte du groupe ordinaire ou dans un environnement non spécialisé.



## 2. DE LA SÉGRÉGATION VERS L'INCLUSION

A l'heure actuelle, notre système social et éducatif est encore largement marqué par la ségrégation. Certaines sociétés sont beaucoup plus «inclusives» que la nôtre.

### 2.1. De la période d'extermination à la période de spécialisation

Dans l'Antiquité, le handicap est considéré comme un signe maléfique, une punition liée à une faute commise. Et *l'infanticide* est fréquent et autorisé.

Sous la pression religieuse, au Moyen-âge, apparaît l'idée que les personnes handicapées sont des êtres humains et ont donc une place dans la société. Mais elles restent *ridiculisées, mises à l'écart*. Les pratiques d'extermination n'ont pas encore totalement disparu.

A la Renaissance, on assiste au début de l'«*enfermement* ». Tout ce qui est «non-conforme» est mis hors de la société, à la marge et souvent dans un monde clos. Différents lieux **spécialisés** se développent: «cour des miracles», prisons, bagnes, asiles, hôpitaux, etc.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, dit «siècle des Lumières», voit apparaître le principe **d'égalité**: l'Homme est envisagé sous la conception des droits humains. Les êtres humains «naissent égaux en droits». Et l'Homme est considéré comme «*naturellement bon*» et éduicable. C'est parce qu'il est social, donc éduicable, que l'Homme est Homme. Si les personnes handicapées peuvent apprendre, on peut leur reconnaître une humanité pleine et entière. La mise en place de structures d'accueil permet des avancées importantes dans la connaissance des besoins et des possibilités des enfants en situation de handicap.

En 1800, l'histoire de «l'enfant sauvage de l'Aveyron» permet d'établir les premiers principes de l'intervention spécialisée: l'individualisation de l'intervention, la séparation d'avec le groupe d'enfants «normaux» du même âge, l'accrochage affectif à l'adulte, l'utilisation de matériel sensorimoteur, la structuration des contenus.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, en Belgique, des initiatives caritatives tentent de répondre aux besoins des personnes handicapées. Par exemple, avant 1900, est fondé l'Institut Royal pour Sourds et Aveugles (IRSA) et un autre établissement du même type s'ouvre à Gand.

C'est un grand progrès car, jusque là, ces enfants ne recevaient aucune éducation. Désormais, ils sont accueillis dans des institutions réunissant des professionnels et un matériel adéquat, avec un souci d'efficacité. Cette idéologie de la spécialisation repose sur différentes caractéristiques: ségrégation, médicalisation, psychologisation, catégorisation et étiquetage, institutionnalisation de la déficience.

L'idée d'une scolarisation séparée continue son chemin et, en juillet 1970, est créé l'enseignement spécial que l'on montrera en exemple dans de nombreux pays d'Europe où, à cette époque, beaucoup d'enfants à besoins spécifiques n'ont pas de place à l'école.

## 2.2. La période d'intégration/inclusion

Cependant, après trente années de fonctionnement, cette organisation de l'enseignement commence à être l'objet de certaines critiques car elle montre ses limites. La séparation ou la ségrégation dans laquelle les enfants s'y trouvent scolarisés posent de nombreuses questions et font encore débat.

Sous l'impulsion du mouvement de « désinstitutionnalisation » et de revendication de droits pleins et entiers pour les personnes handicapées, des parents exigent de pouvoir inscrire leur enfant porteur d'un handicap dans l'enseignement ordinaire et, plus généralement, d'avoir accès à tous les services ordinaires offerts à la population du pays.

Les partisans de l'inclusion avancent une série d'arguments, dont ceux-ci :

D'une part, s'appuyant sur le droit, ils font valoir **des arguments de type juridique** : le droit à l'équité devient une base de revendication.

La « liberté de choix du père de famille » est très ancrée en Belgique et s'oppose à toute tentative d'imposer, par exemple, une école. A contrario, le droit de choisir l'école permet d'exiger l'inscription de leur enfant dans une crèche ou une école « ordinaires ».

Aux Etats-Unis, des actions portées devant le tribunal ont ouvert le droit pour ces enfants de fréquenter une école ordinaire. Ainsi les associations portent le débat sur le plan politique, y compris en Europe où la revendication de se tourner davantage vers l'inclusion que vers l'intégration ne cesse de grandir.

Enfin, de grands organismes internationaux (UNESCO, Union européenne, etc.) accompagnent et incitent les pays à adopter une éducation plus inclusive, sur base notamment de la Convention des droits de l'enfant<sup>1</sup> ou de la Convention des personnes handicapées<sup>2</sup>, deux instruments juridiques internationaux.

D'autre part, ils font valoir **des arguments d'efficacité et d'efficience** :

On constate plus de réussite et une meilleure évolution de TOUS les enfants là où se pratique l'éducation inclusive.

### → *L'inclusion vue comme plus équitable*

Suite à l'évolution sociale, le plaidoyer pour l'intégration des différents groupes sociaux se renforce et rend de moins en moins défendable l'idée de séparer les enfants à besoins spécifiques des autres enfants.

Le mouvement de l'intégration/inclusion s'est développé sur quelques valeurs: éloge de la **diversité, égalité, équité**, etc. L'éthique nous invite à nous interroger sur les principes éducatifs que nous souhaitons promouvoir.

Des groupes de parents avec la Plateforme pour l'intégration scolaire ont fait pression pour que leur enfant reçoive un enseignement ordinaire tout en bénéficiant de ressources supplémentaires pour lui permettre de suivre cet enseignement.

<sup>1</sup> Convention internationale des droits de l'enfant UN New-York 1989 (entrée en vigueur le 07/09/1990)

<sup>2</sup> Convention internationale des droits des personnes handicapées UN 2006 (entrée en vigueur le 03/05/2008)



### → *L'inclusion vue comme plus efficace*

Choisir un accueil spécialisé pour l'enfant en situation de handicap peut paraître plus efficace car les spécialistes sont concentrés dans un même lieu. On a cru qu'en accordant des services ciblés sur les besoins spécifiques de l'enfant et en rassemblant des enfants porteurs du même handicap, l'aide apportée serait plus efficace. Mais, les différentes recherches menées sur l'inclusion des enfants à besoins spécifiques à la crèche, à l'école, etc. montrent, de manière générale, que l'intégration/inclusion serait globalement beaucoup plus efficace que la spécialisation tant pour les apprentissages que pour les habiletés sociales. On observe que les enfants à besoins spécifiques éduqués au sein d'un groupe ordinaire sont stimulés par ce groupe qui joue un rôle de «modèle». L'enfant va spontanément chercher à imiter. S'il reçoit les aides et soutiens nécessaires, souvent il y arrive!

Paradoxalement, c'est dans des pays en voie de développement que les expériences ont été tentées avec le moins d'a priori. Et les résultats observés sont encourageants pour tous: les enfants porteurs d'un handicap en retirent avantage et les autres enfants sont sensibilisés à l'entraide. Toutefois, il est nécessaire de nuancer ces recherches puisque la plupart portent uniquement<sup>3</sup> sur l'inclusion en milieu scolaire.

### → *L'inclusion vue comme plus innovante*

En matière de handicap, non seulement le regard porté sur la personne handicapée a évolué mais de nouveaux concepts et de nouvelles pratiques ont émergé. On se rend compte qu'il n'existe pas réellement «*d'éducation spécialisée*». Il existe très peu de pratiques, réellement efficaces, qui ne fonctionnent qu'avec les enfants à besoins spécifiques. La plupart sont pertinentes pour tous, par exemple le langage des signes.



Les valeurs et les pratiques inclusives  
sont pertinentes et constituent un atout  
pour tous les enfants



<sup>3</sup> Intégration ou inclusion ? Felicity ARMSTRONG in *Revue française de pédagogie* (jan-fév-mars 2001) p81-98  
Vers l'inclusion d'enfants en situation de handicap. Siri WORMNAES Oslo in *Reliance* 2005/2 N°16  
L'intégration a ses limites pas l'éducation inclusive. Serge THOMAZET in *Revue des sciences de l'éducation* 2008 Vol. 34 1 p123-139

### 3. LES IMPLICATIONS DE L'INCLUSION

L'éducation inclusive se base sur la mise en commun des forces, des capacités et des compétences des membres d'une équipe éducative et de tous les professionnels de la petite enfance. Personne ne peut développer seul des pratiques éducatives inclusives. Celles-ci concernent l'ensemble du milieu d'accueil et doivent faire l'objet d'un consensus de l'ensemble de la communauté (enfants, parents, professionnels, services d'accompagnement et/ou d'aide précoce, etc.). Un projet d'inclusion demande le soutien de tous et exige davantage d'efforts pour favoriser les relations et la communication. Ces préalables sont indispensables, surtout quand un enfant cumule différents besoins spécifiques.

Puisque l'éducation inclusive a des **implications sur l'ensemble de la communauté éducative** ou conditions d'accueil, il est essentiel de favoriser la collaboration et le partenariat entre les différents acteurs de la communauté éducative pour réussir à offrir un accueil de qualité à tous les enfants. Dans une approche pédagogique favorisant l'inclusion, le projet vise le développement du potentiel de l'enfant à besoins spécifiques et entend lui permettre de mener à bien, comme tout autre enfant, les apprentissages nécessaires au développement de son autonomie.

L'intervention de spécialistes (logopède, ergothérapeute, kinésithérapeute...) s'intègre dans le milieu d'accueil de manière complémentaire, en veillant à ce que tous puissent en profiter (aménagement de l'espace, communication avec l'enfant, choix du matériel de puériculture...).



Viser le développement du potentiel de l'enfant en situation de handicap au même titre que, celui de tout autre enfant

#### 3.1. Implications de l'inclusion pour les enfants en situation de handicap

L'inclusion d'un enfant à besoins spécifiques dans un milieu d'accueil classique lui permet de développer plus aisément ses compétences d'adaptation. Les différents défis de la vie quotidienne exigeront de lui qu'il s'adapte, qu'il adopte de nouveaux comportements. Ainsi, des gestes banals pour certains enfants pourront lui paraître insurmontables. Il devra souvent déployer plus d'efforts et d'énergie que les autres enfants. Pour faire face à ces défis, il va donc être amené à développer des attitudes et des comportements adaptatifs.

Pour l'enfant en situation de handicap, l'éducation inclusive permet de créer des liens d'attachement et des relations positives avec des enfants qui ne connaissent pas les mêmes difficultés que lui. Le milieu d'accueil va lui permettre de s'approprier une connaissance du monde qui l'entoure, de construire ses connaissances pratiques et de consolider ses capacités d'adaptation. Cela exige souvent que l'enfant puisse avoir accès à des aides et à des services qui le soutiennent dans son cheminement (par exemple, un service d'accompagnement ou d'aide précoce). Le but est que l'enfant devienne partie prenante de la communauté où il vit. Il importe donc de valoriser ses efforts de développement, d'apprentissage et d'inclusion.

## LES BÉNÉFICES DE L'INCLUSION

### Les bénéfices pour les enfants en situation de handicap

- L'inclusion offre plus d'occasions à l'enfant de faire partie intégrante de la société, d'être reconnu avant tout comme un enfant au sein d'un groupe de pairs sans besoins particuliers.
- L'inclusion permet à l'enfant à besoins spécifiques d'améliorer sa communication, ses compétences, son autonomie et ses qualités relationnelles avec tous les enfants.
- L'inclusion lui permet aussi d'élargir ses connaissances du monde qui l'entoure. Il développe des interactions et des capacités à faire face aux obstacles. Il est stimulé pour dépasser ses limites et apprend à mieux s'affirmer en se retrouvant dans un environnement moins centré sur son handicap.

### Les bénéfices pour les autres enfants

- Les enfants sont confrontés à la différence et peuvent plus facilement acquérir des attitudes plus ouvertes, accepter les différences individuelles et développer plus de tolérance.
- Ils peuvent mieux comprendre le handicap en le côtoyant et ainsi le démystifier.
- En acceptant les déficiences de l'autre, ils apprennent à accepter leurs propres faiblesses, leurs propres besoins spécifiques.
- Ils bénéficient des adaptations et ressources supplémentaires mises en place par le milieu d'accueil.

Pour l'enfant en situation de handicap, comme pour les autres enfants, c'est une occasion d'être confrontés à la différence et de la vivre.

## 3.2. Implications de l'inclusion pour les parents d'enfants en situation de handicap

Dans l'éducation inclusive, si l'enfant est «l'acteur principal», les parents sont les «metteurs en scène», ceux qui doivent choisir le milieu d'accueil, organiser les séances avec les spécialistes, aller chez le pédiatre, etc. Ce sont les seuls adultes qui ont une action sur tous les éléments du réseau, tout au long de la vie de l'enfant.

La question de l'inclusion est d'abord et avant tout une question de valeurs. Comme valeur éducative, l'inclusion répond à cette volonté des parents, souvent de manière inconditionnelle, que leur enfant ait une vie semblable à celle des autres enfants.

Pour les parents, il existe toujours un écart entre le rêve de l'enfant désiré et la réalité du bébé qui naît, mais cet écart est parfois énorme dans le cas d'un enfant porteur d'un handicap et il est difficile à accepter. Ce facteur doit être pris en compte par les professionnel-le-s.

Les parents vont d'abord tenter de comprendre ce que vit leur enfant et moduler leurs pratiques éducatives. Ils seront obligés de s'adapter à une réalité inattendue. Ils doivent aussi constituer ou adhérer à un réseau de professionnels pouvant les soutenir dans les différentes étapes du développement de l'enfant. L'éducation inclusive nécessite la mobilisation de toute la communauté autour de l'enfant (famille, amis, etc.).

Les parents jouent un rôle dans cette communauté. Ils accompagnent l'enfant dans ses expériences de vie, ils veillent aussi à ce qu'il participe pleinement aux activités de vie quotidienne et n'en soit pas exclu.

Outre les parents d'enfants à besoins spécifiques, il importe également de réfléchir à la place et au rôle des autres parents dans le projet d'inclusion.



## LES BÉNÉFICES DE L'INCLUSION POUR LES PARENTS

- Ils apprennent beaucoup sur les capacités de leur enfant.
- Ils peuvent rencontrer d'autres familles et développer des liens en menant une vie aussi normale que possible puisque leur enfant vit au même rythme que les autres enfants.
- Ils se sentent respectés par la société car leur enfant est reconnu et accepté par les autres (enfants, parents, professionnels).
- Ils peuvent continuer à travailler puisque leur enfant est accueilli dans des structures plus nombreuses et proches de leur domicile.
- Ils découvrent que des professionnels «non spécialisés» peuvent fournir un cadre sécurisant et enrichissant à leur enfant.



### 3.3. Implications de l'inclusion pour les professionnels de la petite enfance

Les professionnel-le-s de la petite enfance (PPE) jouent un rôle privilégié auprès des enfants car ils exercent des fonctions éducatives, tout comme les parents mais sans se substituer à eux. Les professionnels de la petite enfance œuvrent avec les parents.

Dans ce contexte favorable, l'enfant va se développer sur les plans sensoriel, moteur, cognitif, langagier, social, affectif, mais aussi dans sa capacité d'adaptation. Toutes ces dimensions sont entremêlées et chacune d'elles exige de mettre les autres en jeu.

L'inclusion implique que les accueillant-e-s apprennent à gérer la diversité au sein du groupe, tout en adaptant leur pratique à la situation particulière d'un enfant. Il faut aussi voir comment les actions menées en faveur de cet enfant en particulier peuvent être profitables à tous. **Il s'agit en somme de se demander, à travers l'expérience vécue, comment le milieu d'accueil contribue à une société plus équitable.**

Les professionnel-le-s créent des liens d'attachement avec l'enfant et répondent à certains de ses besoins. Ils le stimulent et lui assurent les conditions nécessaires à son développement.

Différents facteurs peuvent influencer les représentations que les professionnel-le-s ont de l'inclusion: des facteurs culturels, contextuels et personnels. Il est nécessaire d'analyser leurs représentations à la lumière de ces éléments pour mettre en place le projet d'inclusion. En effet, les représentations, les valeurs et les attitudes des intervenants influencent leurs compétences professionnelles et leurs pratiques éducatives.

Ces compétences et pratiques peuvent favoriser l'inclusion de l'enfant à besoins spécifiques : la capacité de travailler en réseau, le sens de l'équité, le développement de la communication, la capacité d'adaptation, etc. Il importe de créer un climat de tolérance et d'acceptation des différences. Les professionnel-le-s sont donc amené-e-s à réfléchir continuellement et à adapter leurs pratiques pour favoriser l'inclusion de tous les enfants. Ils doivent aussi créer et maintenir des liens favorisant collaboration et partenariat entre les différents membres de la communauté éducative.

La direction prendra une position claire et mobilisera l'ensemble des partenaires potentiels. La réussite de l'inclusion exige d'obtenir l'adhésion d'une large majorité de l'équipe éducative au projet inclusif. La direction doit donc



Comment les actions peuvent-elles être profitables pour tous?

créer des liens solides entre l'ensemble des intervenants (parents, spécialistes, PPE, etc.). Comme pour l'accueil de tous les enfants, elle participe activement à la définition des orientations du milieu d'accueil, à la gestion des ressources humaines et matérielles et à la collaboration avec les services spécialisés. Enfin, elle doit pouvoir offrir un espace de parole et de recul sur les situations vécues au quotidien.

## QU'EST-CE QUI NOUS A AMENÉS À ACCUEILLIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP?

### Témoignage d'une directrice de crèche

*«Ce qui nous a amenés à accueillir un enfant à besoins spécifiques? Tout simplement l'inscription de l'enfant par ses parents! Ce n'est qu'après la naissance et peu avant l'entrée possible à la crèche qu'une déficience s'est manifestée. Les parents ont donc repris contact avec nous pour savoir si leur inscription pouvait être maintenue.*

*Comme directrice, j'étais preneuse du projet. Dans mon parcours professionnel, j'ai eu l'occasion de faire des stages dans des institutions spécialisées pour enfants à besoins spécifiques et j'ai trouvé cela très riche.*

*J'ai ensuite soumis la proposition des parents à mon équipe. A ce stade, je n'ai pas contacté d'autres acteurs (autres parents, services spécialisés, etc.) car il s'agissait d'abord et avant tout d'une décision d'équipe.*

*Beaucoup de questions et de craintes se sont manifestées :*

- *en sommes nous capables? Avons-nous la formation nécessaire?*
- *qu'est-ce que cela va nous demander en plus comme travail, comme investissement professionnel et personnel?*
- *est-ce que cet accueil va poser problème pour les autres enfants accueillis?*
- *quelle sera la place de cet enfant?*
- *y a-t-il des soins particuliers à lui donner?*
- *quelles sont les attentes des parents?*
- *comment parler des déficiences avec les autres parents?*
- *etc.*

*Les premières réactions des puéricultrices ont été mitigées et plutôt négatives. Ce n'est qu'en recadrant le projet que la réflexion a évolué vers l'acceptation de l'inclusion de cet enfant. Ainsi, il a fallu dire clairement à l'équipe, par exemple, que les PPE n'ont pas pour mission de «guérir» l'enfant. Notre travail est d'offrir un accueil de qualité et la demande des parents ne dépasse pas ce cadre. Ils souhaitent voir leur enfant accueilli comme tout autre enfant. Par ailleurs, tout enfant a ses spécificités.*

*Le conseil d'administration de notre crèche a été informé de cet accueil et il a réagi plutôt positivement au projet.*

*Enfin, cet accueil n'a posé aucun problème aux autres enfants et à leurs parents. Au fur et à mesure que les déficiences et les incapacités se révélaient, nous avons expliqué la situation que vivait l'enfant « in-clu ». Par exemple, on a dit qu'il fallait le porter plus souvent car il ne pouvait pas encore marcher ou encore qu'il avait du mal à prendre un objet si on ne lui donnait pas d'une certaine manière. Une solidarité s'est créée spontanément entre les enfants. Ceux-ci n'hésitaient pas à donner à l'enfant un jouet qui était tombé, à faire attention à lui dans les activités, etc.»*



Les professionnels ont l'occasion de repenser leur conception de l'éducation, de donner un nouveau sens à leur action

## LES BÉNÉFICES DE L'INCLUSION POUR LES PROFESSIONNEL-LE-S

1. Confrontés davantage aux différences individuelles, les PPE acquièrent des attitudes plus ouvertes, ils apprennent à mieux accepter les différences et à les gérer.
2. Ils ont l'occasion de repenser leur conception de l'éducation et de donner un nouveau sens à leur action.
3. Ils constatent que l'inclusion entraîne une amélioration du service d'accueil pour tous.
4. Ils développent de nouvelles compétences professionnelles.
5. La direction peut amener des changements via un projet mobilisateur.

